



Union Nationale des Organisations  
de Séjours Educatifs, Linguistiques  
et de Formation en Langues



Monsieur le Premier Ministre  
Monsieur Edouard Philippe  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Le 6 mars 2020

Copie à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, M. Jean Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Monsieur le Premier Ministre,

L'épidémie de COVID-19 se répand à travers le monde et impacte lourdement le secteur du tourisme et des voyages. Nous avons pu observer une accélération des conséquences suite à la recommandation en date du 1er mars 2020 du Ministère de l'Éducation Nationale « d'annuler préventivement les voyages programmés sur d'autres zones que le territoire national jusqu'à nouvel ordre » et d'interrompre tous les voyages à l'étranger. **Les organisateurs de voyages scolaires risquent de perdre environ 60 à 70 % de leur chiffre d'affaires.**

La période est particulièrement critique car au cœur de la haute-saison. En effet, 80% du chiffre d'affaires des organisateurs de Voyages Scolaires est effectué entre janvier et juin.

Union Nationale des Organisations des Séjours  
Educatifs, Linguistiques et de Formation en  
Langues UNOSEL

55, rue de la République 69002 LYON  
07 76 15 68 82 / 04 81 76 33 91 •  
sabine.bonnaud@unose.org • www.unose.org

Union nationale des associations de tourisme et  
de plein air UNAT

8 rue César Franck - 75015 Paris  
01 47 83 21 73 / 07 63 59 50 02

s.thiro@unato.asso.fr

La situation a été par ailleurs particulièrement aggravée suite à une lettre émanant du Ministère de l'Éducation Nationale, qui laisse entendre aux chefs d'établissements qu'ils sont en droit de réclamer le remboursement total des frais engagés, quel que soit le lieu de destination du voyage prévu.

Or, le code du tourisme précise bien que deux conditions cumulatives sont nécessaires pour ouvrir droit au voyageur à la résolution sans frais du contrat :

- la présence de circonstances exceptionnelles et inévitables sur le lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci

ET

- des conséquences importantes sur le déroulement du contrat.

Ainsi, si la destination et ses environs immédiats ne font l'objet d'aucune mesure de restriction empêchant l'exécution des prestations réservées et que l'ensemble des services de voyage peuvent être délivrés, des frais de résolution des contrats peuvent bien être appliqués conformément au contrat signé entre l'établissement scolaire et l'organisateur du voyage.

Nous demandons donc à ce qu'une **information rectificative, claire et précise puisse être envoyée très rapidement aux établissements scolaires**. En effet, les organisateurs de voyage ont à cœur de préserver de bonnes relations avec les établissements scolaires qui leur font confiance, et dans cette situation de crise, il est primordial que les établissements scolaires puissent être correctement informés de leurs droits.

Au vu des conséquences dramatiques sur l'activité économique des organisateurs de voyages scolaires, il est indispensable qu'un fond d'aide soit attribué pour l'ensemble de notre profession.

En effet, c'est bien un secteur tout entier qui est impacté car aux voyages scolaires sont liées des prestations d'autocaristes, d'hébergements français et étrangers.

Union Nationale des Organisations des Séjours  
Educatifs, Linguistiques et de Formation en  
Langues UNOSEL

55, rue de la République 69002 LYON  
07 76 15 68 82 / 04 81 76 33 91 •  
sabine.bonnaud@unosel.org • www.unosel.org

Union nationale des associations de tourisme et  
de plein air UNAT

8 rue César Franck - 75015 Paris  
01 47 83 21 73 / 07 63 59 50 02  
s.thirot@unat.asso.fr

Les organisateurs de voyages scolaires se trouvent dans une situation de grande détresse. Nous demandons qu'il en résulte une **qualification d'interdiction de pratiquer l'activité de voyageur scolaire en annulant des voyages scolaires** et que cette situation soit prise en compte par les autorités à même de gérer ce dossier.

Nous sommes également particulièrement inquiets pour nos entreprises, organisateurs de séjours éducatifs, sportifs ou linguistiques, en effet les vacances de printemps approchent à grands pas et si, avec le passage au stade 3, une interdiction des accueils collectifs de mineurs était prononcée, alors ces entreprises se trouveraient dans la même situation que le secteur des voyages scolaires. La crise est d'ailleurs en train de se propager hors de nos frontières et la période estivale sera également durement touchée, on peut d'ores et déjà voir ici ou là des restrictions à l'accueil des jeunes ressortissants français.

Nous vous alertons aujourd'hui, unis, car si la situation actuelle devait durer, ce sont plusieurs centaines d'associations, TPE, PME ou même de grands groupes qui seront amenés à disparaître avec des conséquences :

- Sociales : notre secteur emploie 5 000 salariés en CDI et plus de 100 000 saisonniers. directement menacés de perte d'emploi
- Financières : Plus de 1 000 entreprises menacées de disparaître
- Financières pour les clients : La disparition des différents acteurs ne pourra être absorbée par les mécanismes de garantie déjà fragilisés par la faillite de Thomas Cook et des compagnies aériennes en septembre 2019. Des millions de français ne pourront récupérer les sommes versées en vue de leurs vacances.

**Le secteur du tourisme est frontalement et violemment touché par la crise du Coronavirus. Nos entreprises spécialisées dans le voyage scolaire sont les premières à supporter ces baisses inédites d'activité. Ainsi, nous devons être un secteur prioritaire en matière d'aides et d'accompagnements de nos entreprises. Les aides ne peuvent pas se contenter d'aider la trésorerie de nos entreprises, le mal est bien plus profond que cela : il s'agit de pertes financières sèches que l'on ne pourra surmonter seul.**

Union Nationale des Organisations des Séjours  
Educatifs, Linguistiques et de Formation en  
Langues UNOSEL

55, rue de la République 69002 LYON  
07 76 15 68 82 / 04 81 76 33 91 •  
sabine.bonnaud@unosel.org • www.unosel.org

Union nationale des associations de tourisme et  
de plein air UNAT

8 rue César Franck - 75015 Paris  
01 47 83 21 73 / 07 63 59 50 02

s.thirot@unat.asso.fr

Au regard de cette situation nous vous demandons de nous recevoir d'urgence et nous pensons indispensable d'être associés, ou pour le moins consultés, lors de la prise de décisions pouvant impacter notre secteur.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Peter GINS

Vice-Président UNOSEL



Michelle DEMESSINE

Présidente UNAT



Union Nationale des Organisations des Séjours  
Educatifs, Linguistiques et de Formation en  
Langues UNOSEL

55, rue de la République 69002 LYON  
07 76 15 68 82 / 04 81 76 33 91 •  
sabine.bonnaud@unosel.org • www.unosel.org

Union nationale des associations de tourisme et  
de plein air UNAT

8 rue César Franck - 75015 Paris  
01 47 83 21 73 / 07 63 59 50 02  
s.thirot@unat.asso.fr